



3975 - Se marier avec une non musulmane pour obtenir le droit de séjour

question

Je voudrais épouser une non musulmane afin d'acquérir le droit de séjourner dans le pays et d'obtenir un passeport... M'est-il permis de l'épouser dans cette seule intention ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous avons soumis la question à son éminence Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine . Voici sa réponse : « Si elle fait partie des femmes qu'il lui est permis d'épouser, il n'y a aucun inconvénient car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « L'on épouse une femme pour quatre parmi quoi il a cité les biens. Ce qui ressemble au cas présent.

Aussi peut-il l'épouser pour acquérir le droit au séjour, à condition de ne pas nourrir l'intention de se séparer d'elle, une fois le séjour acquis. Allah le sait mieux.